

Département  
de la MOSELLE

**COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK**

Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : **15**

**Séance du 11 avril 2023**

fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

**Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. BERGER Laurent ; M. HILD Didier ; M. RISCH Jérôme ; M. Pierre Edouard BODEREAU.

**Présent par procuration** : Mme MARCK Christelle ép. SCHMIT donne procuration à M. RISCH Jérôme

Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. HIRTZ Thiébaud

M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. Alain SINDT

### **3 – Préavis résiliation de la convention avec la boulangerie Scherrer pour occupation du domaine public communal**

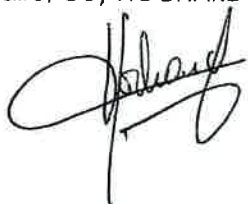
Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 19 janvier 2016 en point 3, les membres du Conseil Municipal avait établi une convention reconductible relative à l'utilisation du domaine public communal à des fins commerciales pour la machine à pain avec la boulangerie SCHERRER. Cette convention reconductible a débuté le 1<sup>er</sup> février 2016 et le montant du droit de place avait été fixé à 80,00 € mensuel révisable chaque année. Il informe les membres du conseil que M. SCHERRER vient de résilier sa convention avec date d'effet au 30 avril 2023 inclus car il a vendu le distributeur automatique de pain situé sur la place du village.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, prend acte de la résiliation de la convention d'occupation du domaine public qui liait la boulangerie SCHERRER à la commune avec date d'effet au 30 avril 2023 inclus et charge Monsieur le Maire signer les documents afférents à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 11 avril 2023

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20230411-0311042023-DE  
Date de réception préfecture : 13/04/2023